

Mme Marie-Françoise DIVERCHY
Directrice des Soins
IFSI-IFAS
Tél 03 25 49 49 99

Dossier suivi par :
ifsi@hcs-sante.fr
Tél. 03 25 49 48 59

Troyes, le 26 mars 2024

Objet : Soutien à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Troyes et son antenne de Romilly-sur-Seine au travers de la taxe d'apprentissage obligatoire

Madame, Monsieur,

Je vous sollicite aujourd'hui pour vous demander votre soutien à l'institut de formation en soins infirmiers de l'Aube dans le cadre du versement obligatoire de la taxe d'apprentissage.

En effet, vous avez la possibilité de flécher l'établissement supérieur bénéficiaire de votre contribution. À mon sens, notre institut est un candidat à privilégier si vous souhaitez manifester votre soutien aux futurs professionnels de santé auprès desquels nous saurons valoriser votre participation.

Votre entreprise apparaîtra ainsi, sur certains supports de communication et vous serez convié à la cérémonie des diplômes traditionnellement organisée en septembre, à la salle des fêtes de la mairie de Troyes en présence de représentants de la ville, du département, de la région et de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Votre contribution nous serait grandement utile dans le cadre des projets d'amélioration de l'attractivité de la formation et de la fidélisation des étudiants infirmiers en formation.

Compte tenu des enjeux sociétaux de valorisation et d'attractivité des métiers du soin, l'institut de Troyes se mobilise pour améliorer la qualité d'accueil en stage mais aussi la qualité de vie et des conditions de travail (QVTC) des apprenants afin de réduire les interruptions de formation. Nous nous préparons également à la mise en œuvre de la réforme des études prévue à la rentrée de septembre 2025.

De fait, nous souhaitons investir dans :

- du matériel pédagogique innovant : mannequins connectés, écrans tactiles, logiciels d'apprentissage de la réflexion clinique ou de simulation, ...
- des aménagements des espaces intérieurs et extérieurs des deux sites : petits salons, tables extérieures, abris vélo/trottinettes, ...

Vous pouvez sélectionner notre établissement sur le portail des employeurs assujettis au solde de la taxe d'apprentissage **SOLTÉA**. Notre établissement est référencé en rattachement au **Centre Hospitalier de Troyes** dont il dépend - n° **UAI IFSI : 0100852X**. Ci-joint deux notices pour la réalisation de votre soutien.

En espérant vous avoir convaincu de répondre favorablement à notre sollicitation, toute l'équipe est à votre disposition pour vous présenter plus en détails les projets de l'IFSI-IFAS de Troyes.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en mes plus respectueuses salutations.

Marie-Françoise DIVERCHY
Directrice des Soins de l'Institut de Formation